

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ
18380



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2024 au Centre Socio-Culturel :

Le projet annoncé de la reprise possible de l'épicerie est déclaré sans suite. Ce commerce restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Suite à sollicitation du collège « Béthune-Sully » d'Henrichemont et au vu d'un projet de voyage scolaire en Normandie pour 4 élèves résidents dans la commune, une aide financière à hauteur de 50 € par élèves a été décidée soit un montant total de 200 € sera versé pour participation à ce projet pédagogique et culturel.

Un accord de mise à la vente du logement au 13 rue du Champ de la Garenne a été donné au Service Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la saisie par France Loire.

Pour faire suite au conseil municipal du 11 décembre 2023, la réflexion sur l'entretien des chemins ruraux et leur financement se poursuit. Les hypothèses théoriques proposaient une augmentation des recettes. Les conseillers ont notamment voté contre une augmentation des impôts locaux. De nouvelles possibilités ont été évoquées et demandent réflexion sur ce sujet toujours délicat.

Une première procédure de mise en vente de certains chemins ruraux va être lancée au profit de différents demandeurs. Les autres dossiers seront traités par la suite.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre Bourg, une étude de revitalisation va être conduite. Le chef de projet « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes a été sollicité sur ce sujet. Un cahier des charges a été rédigé expliquant les problématiques auxquelles la commune est confrontée. Ce dernier a été transmis à la Région pour avis et validation avant le lancement d'un appel d'offre auprès de différents cabinets d'architectes.

Un point sur les bâtiments communaux situés dans le centre du bourg a été effectué. Dans l'attente du retour sur l'étude de revitalisation, la réfection ou la mise en vente de certains d'entre eux sera étudiée.

